

10 Le risque emploi

Les prestations du risque emploi représentent 77,5 milliards d'euros en 2020 (tableau 1), soit 9,5 % du total des prestations de protection sociale. Elles sont en forte augmentation en 2020, en raison des mesures mises en place pour limiter l'impact de la crise sanitaire. Les **prestations liées au chômage** (y compris chômage partiel), qui représentent 93 % du total du risque emploi, augmentent très fortement en 2020 (+76,2 % après +0,9 %) ; à l'inverse, les **prestations relatives à l'insertion et à la réinsertion professionnelles** ralentissent nettement en 2020 (+2,3 % après +22,4 %).

Un recours massif au chômage partiel

Afin de réduire l'impact économique de la crise sanitaire pour les ménages, le dispositif de **chômage partiel** (ou activité partielle) a été fortement élargi en 2020¹. Il représente 27,4 milliards d'euros en 2020 et est financé à 67 % par l'État, le reste étant pris en charge par l'Unédic. En 2020, les prestations de chômage partiel représentent 35 % du risque emploi (graphique 1) et contribuent à 59,4 points à la croissance. Ce dispositif a été utilisé par les entreprises à la fois pour faire face aux baisses ou pertes d'activité sans licencier leurs employés (y compris pour les particuliers employeurs), mais également pour les salariés en garde d'enfants ou pour les personnes vulnérables à partir du 1^{er} mai (avant cette date, les salariés dans cette situation étaient couverts par des indemnités journalières « dérogatoires », comptabilisées dans le risque maladie)[fiche n°8]. Le recours au chômage partiel a été massif durant le premier confinement de mars à mai 2020 (graphique 2), avant de diminuer continuellement jusqu'en octobre. Les demandes de chômage partiel ont à nouveau augmenté lors du deuxième confinement, mais dans une moindre mesure, les écoles étant restées ouvertes.

Une nette hausse des allocations chômage

L'**allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)**², financée par l'Unédic, représente un peu moins de la moitié des dépenses liées au chômage, avec 36,0 milliards d'euros en 2020. Cette prestation est en nette hausse (+12,7 %, après +2,1 % en 2019) et explique 13 % de la croissance du risque emploi. Cette forte progression est liée essentiellement à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+7,3 % après -0,5 % en 2019) avec l'arrêt de l'activité, couplé à la prolongation des droits mise en œuvre pour faire face à la crise³.

De la même manière, l'**allocation de sécurisation professionnelle** (ASP), qui représente 1,3 milliard d'euros en 2020, augmente de 6,9 % (après -1,0 % en 2019) ; elle a connu une importante augmentation de ses bénéficiaires (+8,4 %, après -3,7 % en 2019) du fait de la contraction de l'emploi et de la prolongation des droits à l'ASP.

Enfin, même si les droits à l'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) ont également été prolongés durant 2020, entraînant une augmentation temporaire en cours d'année, le nombre de bénéficiaires est resté en légère baisse (-1,4 % par rapport à 2019 en moyenne annuelle). Comme cette prestation, financée par l'État, n'intervient qu'après épuisement des droits à l'ARE, la prolongation de droits à l'ARE a limité l'entrée de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif. Au total, les **prestations financées par l'État** (composées à 91 % de l'ASS et hors chômage partiel) diminuent de 0,8 %, la baisse du nombre de bénéficiaires étant atténuée par la revalorisation de 1,1 % de ces prestations en 2020.

Un ralentissement des prestations d'insertion et de réinsertion professionnelles

Les prestations d'insertion et de réinsertion professionnelles représentent 5,1 milliards d'euros en 2020 ; elles augmentent beaucoup plus faiblement qu'en 2019 (+2,3 % après +22,4 %). Ce ralentissement est lié à la fin des montées en charge du **Plan d'investissement dans les compétences** (PIC), qui expliquait la forte hausse des **aides à la formation de Pôle emploi** (+47,9 % en 2019) et de la **Garantie jeunes** (+46,6 % en 2019). En 2020, ces deux types de prestations se stabilisent et ne contribuent plus à l'évolution des prestations d'insertion et de réinsertion. Le PIC expliquait aussi l'augmentation de l'**aide au retour à l'emploi Formation** (ARE-F), qui reste en progression en 2020 (+10,9 %, après +13,0 %) du fait de la hausse toujours soutenue des bénéficiaires (+11,6 % après +12,9 %), liée au maintien exceptionnel de l'indemnisation en cas de suspension de la formation suivie pendant la crise sanitaire.

En 2020, les **stages de formation professionnelle des régions** augmentent fortement (+8,1 %, après +2,7 %) en raison de la mobilisation des régions pour faire face à la crise (continuité pédagogique, nouvelles formations, etc.). La hausse des prestations liées à l'insertion professionnelle est cependant atténuée par la baisse des **aides à la reprise ou à la création d'entreprises** (-17,9 %) qui avaient augmenté de 16,1 % en 2019 sous l'effet d'une simplification des démarches.

Pour en savoir plus

- > **Otte, L.** (2021, avril). En 2020, l'activité partielle a concerné tous les secteurs et tous les profils de salariés, Dares, *Dares Focus*, 13.
- > **Dares** (2021, octobre). Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2020 : impacts de la crise sanitaire, Dares, *Dares Résultats*, 54.

1. Avant la crise sanitaire, le chômage partiel, principalement versé aux travailleurs du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) dans des situations d'intempérie, représentait des faibles montants (48 millions d'euros en 2019).
2. Hors aide au retour à l'emploi formation (ARE-F), qui se substitue à l'ARE lorsque le demandeur d'emploi suit une formation validée par Pôle emploi. La quasi-totalité de l'ARE est versée par l'assurance chômage (Unédic et Pôle emploi).
3. Lors du premier confinement, les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droit entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020 ont bénéficié d'une prolongation de leurs droits (notamment l'ARE, l'ASS et l'ASP). Cette mesure a été réintroduite lors du deuxième confinement, entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Tableau 1 Les prestations du risque emploi entre 2018 et 2020

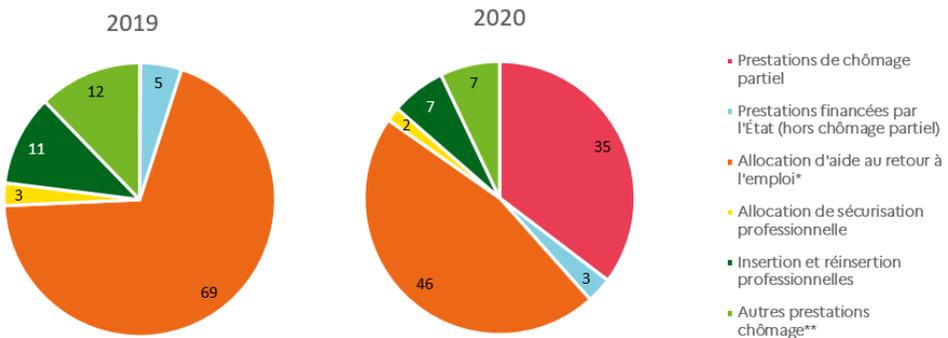
Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structure en %, contributions en points de pourcentage

	Niveaux			Évolutions		Structure	Contributions à la croissance	
	2018	2019	2020	19/18	20/19	2020	2020	
Total du risque emploi	44,8	46,0	77,5	2,9	68,3	100		68,3
Total Chômage	40,7	41,1	72,4	0,9	76,2	93,5		68,1
Dont allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	31,3	31,9	36,0	2,1	12,7	46,4		8,8
Dont prestations financées par l'État (allocation de solidarité spécifique, etc.)	2,5	2,3	2,2	-10,8	-0,8	2,9		0,0
Dont allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	1,2	1,2	1,3	-1,0	6,9	1,7		0,2
Dont prestations de chômage partiel	0,1	0,0	27,4	-33,3	/	35,4		59,4
Total Insertion et réinsertion professionnelles	4,0	4,9	5,1	22,4	2,3	6,5		0,2
Dont allocation d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)	1,3	1,4	1,6	13,0	10,9	2,1		0,3
Dont aides à la formation de Pôle emploi*	0,8	1,2	1,2	47,9	1,9	1,6		0,0
Dont stages de formation professionnelle des régions	0,9	0,9	1,0	2,7	8,1	1,2		0,2
Dont insertion professionnelle des jeunes (Garantie Jeunes)	0,5	0,7	0,6	46,6	-7,2	0,8		-0,1
Dont aide à la reprise ou à la création d'entreprise	0,5	0,6	0,5	16,1	-17,9	0,6		-0,2

* Aides individuelles à la formation (financement des frais pédagogiques), subventions d'actions de formations, etc.

Lecture > En 2020, l'allocation d'aide au retour à l'emploi atteint 36,0 milliards d'euros, soit une augmentation de 12,7 % par rapport à 2019. Compte tenu de son poids dans l'ensemble du risque emploi (46 %), cette hausse contribue à hauteur de 8,8 points de pourcentage à la hausse de 68,6 % des prestations de ce risque.**Source** > DREES, CPS.**Graphique 1** Répartition des prestations chômage pour 2019 et 2020

En %

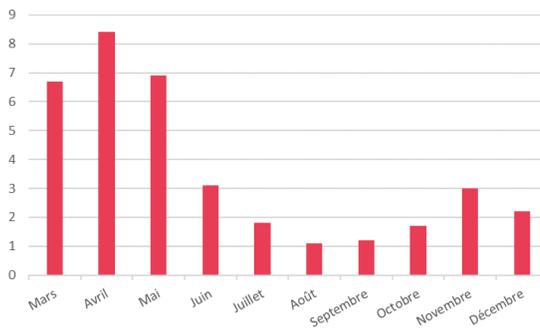


*Hors aide au retour l'emploi formation (ARE-F), comptabilisée dans le poste « Insertion et réinsertion professionnelles ».

** Prestations extra-légales d'employeurs, préretraites, dépenses de placements de Pôle emploi, etc.

Lecture > En 2019, l'allocation d'aide au retour à l'emploi représentait 69 % du total des dépenses du risque emploi ; en 2020, sa part diminue pour ne plus représenter que 46 % du total.**Source** > DREES, CPS.**Graphique 2** Nombre de salariés en activité partielle en 2020

Effectifs en millions

**Lecture** > En mars 2020, 6,7 millions de salariés ont été placés en activité partielle.**Champ** > France entière ; salariés du secteur privé.**Source** > Demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.